

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 7 (1898)
Heft: 26

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Basel, den 2. Juli 1898.

Bâle, le 2 Juillet 1898.

Abonnement:

Für die Schweiz:

12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:

12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Petitzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprech. Rabatt.

Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Petitzeile oder deren Raum.



Paraisant **
• • Samstag!

Abonnements:

Pour la Suisse:

12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—

Pour l'Etranger:

12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

20 Cts. pour la petite-ligne ou son espace. — Rabais en cas de répétition de la même annonce.

Les Sociétaires payent 10 Cts. net par petite-ligne ou son espace.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOCIÉTÉ SUISSE DES HÔTELIERES

TENUE

LE 18 JUIN 1898, A SOLEURE,
DANS LA SALLE DU GRAND CONSEIL.

ORDRE DU JOUR:

1^e Rapport de gestion et comptes semestriels.2^e Budget pour 1898/99.3^e Elections des commissaires-vérificateurs.4^e Rapport du Bureau central.5^e Rapport sur l'Ecole professionnelle.6^e Communication concernant les nouveaux diplômes de sociétaires.7^e Proposition concernant l'assurance contre les accidents:

a) Assurance contre les accidents prévus dans le code des obligations;

b) assurance collective des employés d'hôtel;

c) assurance contre les accidents, des ascenseurs et leur personnel;

d) assurance contre les accidents des omnibus, voitures particulières, coches et conducteurs.

8^e Proposition tendant à délivrer les employés ayant travaillé de longues années dans la même place.9^e Proposition concernant la question des apprenants de cuisine.10^e Demandes de subventions des Sociétés employées d'hôtel: "Union Genoëve" et "Union Helvétia" pour leurs bureaux de placement.11^e Pétition de l'Union des Femmes suisses concernant l'engagement d'apprentis du sexe féminin dans les cuisines d'hôtel et création de cours d'apprentis féminins à l'Ecole professionnelle d'Ouchy.12^e Propositions individuelles.

Du Conseil d'administration sont présents:

MM. J. Tschumi, Hôtel Beau-Rivage, Ouchy, président.

A. Raach, Hôtel du Faucon, Lausanne, vice-président.

F. Berner, Lucerne.

J. Döpfner, Hôtel St-Gothard, Lucerne.

O. Hauser, Hôtel Schweizerhof, Lucerne.

F. Küssler, Hôtel des Salines, Bex.

A. Waelly, Grand Hôtel, Macolin.

S'étaient fait excuser:

MM. E. Cattani, Hôtel Titlis, Engelberg.

J. de Grisogono, Hôtel Grisogono, Saint-Maurice.

F. Wegenstein, Hôtel Schweizerhof, Neuhausen.

Sont présents du Comité directeur:

MM. J. Tschumi, Hôtel Beau-Rivage, Ouchy, président.

A. Raach, Hôtel du Faucon, Lausanne, vice-président.

C. Flück, Hôtel des Trois Rois, Bâle, caissier.

J. Müller, Hôtel d'Angleterre, Ouchy, secrétaire.

A. Küpper, Hôtel Victoria, Gilon, assesseur.

F. Küssler, Hôtel des Salines, Bex.

O. Amsler, Bâle, chef du bureau central.

Les autres membres présents sont au nombre de 44; nous avons publié leurs noms dans le dernier numéro et ne pouvons les réinsérer que de place.

(L'assemblée générale a été précédée, le vendredi soir, d'une séance du Conseil d'administration qui a duré cinq heures et dans laquelle tous les objets à l'ordre du jour ont été soumis à une discussion approfondie).

A midi précis, l'assemblée est ouverte par le président, M. J. Tschumi, qui souhaite la bienvenue aux assistants en faisant observer que les réunions d'un jour exercent en général moins d'attraction; il tient donc à adresser ses meilleurs remerciements à l'assistance relativement nombreuse, car il voit dans ce fait la preuve de l'intérêt qu'on témoigne aux travaux du Comité directeur.

Le président fait également remarquer combien est grand le nombre de ceux qui, partis de la vie, ne participeront plus à nos assemblées, car la mort à largement fauché dans l'association depuis sa dernière réunion générale (octobre 1897). Ce sont:

MM. K. Frey, Hôtel Schiff, Schaffhouse.
Otto Keller, Hôtel Schwan, Schaffhouse.
Rod. Egger, Hôtel Victoria, Kandersteg.
G. Wieland-Kraft, Hôtel Bernerhof, Berne.
Dr. A. Müller, Kurhaus, St-Beatenberg.
J. Kappeler, Pension Lindenhof, San-Remo.
F. Helfenstein, Hôtel Engel, Lucerne.
P. Goerg, Hôtel Tonhalle, Montreux.
J. Kienberger, Quellenhof, Ragaz et Gurnigel.
K. Arquint, Hôtel Belvédère, Schuls.
C. Hieb, Hôtel des Bains, Bex.
R. Diebold, Hôtel Ochsen, Baden.
W. J. Holzhofer, Kurhaus, Davos.

Le président prie l'assistance de se lever en signe de deuil.

M. J. Boller, Zurich, et Ch. Schwarz, Vevey, sont élus en qualité de scrutateurs.

1^e Rapport administratif et compte semestriel. Ces deux documents ont été imprimés et distribués aux membres. Les comptes, examinés et reconnus exacts par les vérificateurs, MM. W. Hafner, à Neuchâtel, et R. Haeufel, à Lucerne, sont tacitement approuvés, ainsi que le rapport annuel, avec remerciements au caissier.

2^e Vérificateurs des comptes. MM. W. Hafner, Neuchâtel, et R. Haeufel, Lucerne, sont réélus dans leurs fonctions.

3^e Budget pour 1898/1899. Le budget est approuvé avec un crédit supplémentaire de 1200 francs destiné à des changements dans les locaux de l'Ecole professionnelle.

4^e Rapport du Bureau central. Ce rapport, actuellement sous presse, est tacitement approuvé.

M. Amsler, chef du bureau, parle de la publication du livre-réclame "Les Hôtels de la Suisse", dont 38000 exemplaires ont été distribués comme suit: Norddeutscher Lloyd (M. Meiss, Zurich), pour ses bateaux et agents; la Direction des chemins de fer de l'Etat belge pour les paquebots Ostende-Douvres et ses agences de Bruxelles et de Londres; l'Union suisse des Verkehrsvereine à Zurich, pour ses relations directes avec l'étranger; les divers bureaux de renseignements en Suisse; les divers hôtels de la Suisse. Le rapporteur insiste sur le chiffre croissant des demandes qui lui sont parvenues soit directement des familles de voyageurs, soit de la part des hôtels pour remettre l'ouvrage à leurs clients. Le nombre des exemplaires réclamés par les hôtels s'est élevé à peu près au tiers de l'édition de 60,000, de sorte qu'il a fallu réduire à la moitié le montant des commandes, afin de conserver pour l'an prochain une provision d'environ 20,000 exemplaires.

5^e Rapport sur l'Ecole professionnelle. M. Tschumi, président du Conseil de surveillance, entretient l'assemblée de l'heureux dévelop-

ment pris par l'Ecole et constate les excellents résultats obtenus pendant le dernier exercice, grâce à la possibilité d'un bon choix d'élèves, à la discipline et à l'ordre rigoureux qui règnent dans la maison. Dans l'enseignement le point de vue pratique prévaut toujours plus; le système en vigueur a démontré ses avantages en ce sens que les élèves envisagent leur profession avec plus de sérieux, travaillent avec réflexion au moment d'entrer dans la vie active et mettent un certain amour-propre à remplir correctement leurs devoirs.

L'orateur signalé l'inconvénient résultant du retard dans l'inscription aux cours et qui fait refuser des élèves souvent aptes à suivre l'Ecole. Il prie toutes les personnes présentes de faire en sorte que ces inscriptions soient envoyées plus tôt, c'est-à-dire avant le mois de septembre.

Enfin, M. Tschumi annonce que le Conseil d'administration a voté un crédit de 1200 francs en vue d'agrandir les locaux de l'Ecole et d'en améliorer l'aménagement.

M. Döpfner, de Lucerne, adresse, au nom de l'assemblée, de chaleureux remerciements à M. Tschumi et aux maîtres pour les peines qu'ils consacrent à l'Ecole, qui a acquis en si peu d'années un développement et un renom si réjouissants.

6^e Communication relative aux nouveaux diplômes de membres. L'Assemblée trouve bon et approuve à l'unanimité le projet qui lui est soumis par la maison Müller & Trüb, d'Aarau, sous réserve de quelques changements dans les couleurs. Quant à la distribution des diplômes aux membres actuels, elle décide qu'elle aura lieu seulement sur la demande de chacun, après envoi de l'ancien diplôme ou sur l'indication exacte de la date de son entrée et du président d'alors, afin que les nouveaux diplômes reproduisent exactement les anciens avec les dates et les signatures en fac-simile. Les sociétaires seront prévenus de cet échange par un avis inséré dans l'organe.

7^e Rapport et propositions sur l'assurance contre les accidents. M. le président expose les longues péripeties de cette affaire et rappelle les peines qu'il a fallu pour dresser une convention claire, intelligible pour tous, ne renfermant aucune clause qui puisse prêter à l'équivoque, et finalement passée avec la Winterthur. Elle a été envoyée à tous les membres. A la dernière heure, la Société d'assurances Zurich, dont les premières propositions n'avaient pas été agréées, car elles ne répondent pas aux conditions posées, a renouvelé ses offres; elle s'est déclarée prête à traiter sur les mêmes bases que la Winterthur, mais pour des primes inférieures.

Le Comité directeur, sans dissimuler l'impression que ce nouveau mémorial s'inspire, vis-à-vis de la société concurrente la Winterthur d'un mobile peu délicat, ne voit là-dedans que l'intérêt de ses membres. Il propose donc, d'accord avec le Conseil d'administration, que les deux sociétaires soient de nouveau mises en concurrence et de passer un contrat avec celle qui fait les offres les plus favorables. A conditions égales, il n'y aura pas lieu de passer un contrat, mais les conditions posées devront être communiquées aux membres par circulaire. Chacun sera libre de choisir, mais avec l'obligation morale de donner la préférence à la Winterthur, en reconnaissance de sa belle attitude et de sa complaisance. Dans ce cas il conviendrait également d'obtenir que les deux sociétaires versent à notre caisse le pourcentage qu'elles offrent sur les primes payées par nos membres.

On a fait remarquer dans le sein de l'assemblée que ce genre de traité existe, parce que la Zurich, comme la Winterthur a déjà conclu de nombreuses assurances avec certains membres; il faut donc veiller à ce que les uns

comme les autres puissent profiter de l'occasion pour transformer les polices de leur société respective sur la base des conventions collectives.

Après une discussion assez animée, où le procédé de la Zurich n'a pas rencontré un bien glorieux accueil, l'assemblée décide d'approuver la proposition du Conseil d'administration tendante à la conclusion d'un accord avec les deux sociétaires et à charger le Comité directeur du soin de terminer l'affaire le plus promptement possible et de transmettre aux membres, par circulaire, le résultat de la négociation.

On pose la question de savoir si, dans le cas où un hôtelier remet le service de l'omnibus à un maître voiturier, il est responsable des accidents. Le président répond par l'affirmative; alors il va de soi que l'hôtelier contracte l'assurance, mais que la prime est payée par le maître voiturier. Il ajoute que lors de la passation des contrats, il faudra veiller à ce que les polices existantes soient transformées selon les conditions collectives et que le Comité directeur retienne pour la société le 5% des primes à lui revenir. De plus et moyennant une surprime de 50%, l'indemnité pour accidents isolés sera élevée de fr. 30,000 à fr. 50,000 et celle pour accidents massifs de fr. 75,000 à fr. 100,000, ainsi que cela a été concédé déjà par la Winterthur.

8^e Rapport et propositions concernant les récompenses aux vieux employés d'hôtels. M. Boller, de Zurich, présente le rapport, au nom de la commission, nommée à cet effet, et donne la parole à M. Amsler, chef du Bureau central, pour de plus amples explications. Celui-ci termine son exposé en soumettant à ses collègues les projets des médailles et du diplôme. Au nom de la commission, il propose de délivrer pour un service de cinq ans un diplôme; pour 10 ans, une médaille de bronze ou une broche; pour 15 ans une médaille d'argent ou une broche; pour 20 ans, une médaille d'or ou une broche, avec diplôme dans chaque cas.

Le président, tout en remerciant beaucoup la Commission de son conscientieux travail, déclare que le Conseil d'administration n'a pu s'enthousiasmer pour ce système de récompenses des employés, qui ne répond pas aux principes démocratiques. Il y a d'autres moyens de reconnaître la fidélité des services: gratifications, augmentation de traitements, etc., et, en général, les employés apprécieront mieux cela que des médailles.

Le Conseil d'administration propose donc ou bien de laisser tomber cette idée, ou bien, si l'Assemblée la prend en considération, de commander à dater de dix ans par une médaille d'argent et d'accorder la médaille d'or dès la quinzième année.

M. Amsler fait observer que le projet surgi depuis longtemps déjà, avant chaque assemblée et que le nombre des demandes de médailles est assez élevé pour qu'il ait paru devoir de porter une fois la question devant le forum de la société.

À la votation, le système des récompenses est écarté à une forte majorité.

9^e Rapport et propositions concernant la question des apprenants de cuisine. M. Berner, de Lucerne, présente un rapport très détaillé sur l'état présent de la question soulevé en son temps par une pétition de l'Union Helvétique. En terminant son exposé, fort applaudi, M. Berner fait remarquer qu'il y a deux points dignes d'attention: l'introduction d'exams d'apprentis et de certificats d'apprentis. Il recommande à l'Assemblée de nommer une commission, qui examinera cette affaire, et, dans la prochaine assemblée, déposera un rapport et des propositions.

Le Conseil d'administration désigne MM. F. Berner, J. Döpfner et O. Hauser, à Lucerne ces choix sont ratifiés par l'Assemblée.